



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue à la salle des 50 ans et plus, ce 3 juin 2013 à 20 h.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. LE MAIRE	Denis Lévesque
MME LA CONSEILLÈRE :	Kathleen St-Jean
MM LES CONSEILLERS :	Marco Dionne Pierre Saillant Joël Ross Lauréat Jean

MME FRANCE BOUCHER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

**1. Ouverture de la séance**

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis Lévesque, maire, déclare la séance ouverte à 20 h et souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire fait la lecture des points inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013
4. Approbation et autorisation des comptes à payer
5. Autoriser l'ajustement du contrat de déneigement 2012-2013 en fonction des variations du prix du carburant
6. Avis de motion visant à modifier le règlement de lotissement no 117-1990 dans le secteur du lac St-Pierre
7. Avis de motion visant à modifier le règlement no 115-1990 concernant les permis et certificats
8. Avis de motion visant à modifier le règlement de zonage no 116-1990 afin de protéger le lac St-Pierre et de prévenir l'érosion
9. Adoption du Règlement no 243-2013 visant à modifier le règlement de zonage 116-1990 - Carrières, gravières
10. Autorisation d'installer une chaise géante à l'entrée du Sentier culturel
11. Demande d'appui financier :
  - Association des résidents du lac de l'Est
  - Unité pastorale de Kamouraska-Ouest
  - Journée de la culture 2013
12. Correspondance
13. Autres sujets :

14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

087-2013

**Il est proposé par** Monsieur le conseiller Joël Ross

**et résolu à l'unanimité que** l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013**

088-2013

**Il est proposé par** Monsieur le conseiller Lauréat Jean

**et résolu à l'unanimité que** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013 soumis aux membres du Conseil, soit adopté tel que lu.

**Dépenses et engagements de crédits**

**4. Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer**

089-2013

**Il est proposé par** Monsieur le conseiller Pierre Saillant

**et résolu à l'unanimité que** le conseil approuve les dépenses suivantes et autorise la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2013, totalisant une somme de 58,290.06 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;
- le paiement des comptes fournisseurs dus au 31 mai 2013, pour un total de 31,692.51 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

**5. Autoriser et ajuster le contrat de déneigement 2012-2013 en fonction des variations du prix du carburant**

CONSIDÉRANT que la municipalité a un contrat pour l'entretien des chemins d'hiver avec l'entreprise Jean-Luc Rivard & fils inc.;

CONSIDÉRANT qu'une clause du contrat stipule qu'un ajustement prenant en compte la variation du prix du carburant diesel devra être effectué annuellement par la municipalité;

CONSIDÉRANT que les données utilisées sont celles publiées par la Régie de l'énergie du Québec durant la période de référence du 15 novembre 2012 au 31 mars 2013 inclusivement et est calculée de la façon suivante soit,  $VC = ((PM - PR) / PR) \times 100$  et que la valeur applicable pour le calcul est de 115.32 ¢/litre;

**Il est proposé par** Monsieur le conseiller Marco Dionne

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal autorise le paiement à Jean-Luc Rivard & fils inc. d'un montant de 5 800.93 \$ taxes en sus pour la variation du carburant de la saison 2012-2013.

**6. Avis de motion visant à modifier le règlement de lotissement 117-1990 dans le secteur du lac St-Pierre**

Monsieur le conseiller Lauréat Jean donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, le règlement de lotissement no 117-1990 sera modifié afin de prévoir des superficies minimales plus grandes pour les terrains bordant le lac St-Pierre.

**7. Avis de motion visant à modifier le règlement 115-1990 concernant les permis et certificats**

Monsieur le conseiller Pierre Saillant donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, le règlement 115-1990 concernant les permis et certificats sera modifié afin de prévenir le déboisement et l'érosion autour du lac St-Pierre.

**8. Avis de motion visant à modifier le règlement de zonage 116-1990 afin de protéger le lac St-Pierre**

Madame la conseillère Kathleen St-Jean donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, le règlement de zonage no 116-1990 sera modifié afin de protéger le lac St-Pierre et de prévenir l'érosion autour de celui-ci.

**9. Adoption du règlement no 243-2013 visant à modifier le règlement de zonage 116-1990 concernant les carrières, sablières et gravières**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Mont-Carmel applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT que pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché le 13 mai dernier annonçant aux personnes intéressées la possibilité de demander que la disposition du SECOND projet soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 243-2013 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter le 21 mai 2013 puisque la municipalité n'a reçu aucune

demande valide suite à l'affichage de l'avis public du 13 mai 2013;

091-2013

**Il est proposé par** Monsieur le conseiller Pierre Saillant

**et résolu à l'unanimité que** soit adopté le règlement no.243-2013, conformément aux dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**que** le présent règlement entrera en vigueur suite à la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Kamouraska.

#### 10. Autorisation d'installer une chaise géante à l'entrée du Sentier culturel

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Circuit des chaises géantes, une chaise sera installée à l'entrée du Sentier culturel;

CONSIDÉRANT que la chaise doit être installée dans l'emprise de rue de façon à lui donner de la visibilité;

CONSIDÉRANT qu'elle doit être distante de trois mètres (3 m) de toute ligne de rue, à l'exception des enseignes émanant d'autorités publiques (Règlement 116-1990 article 4.12.5);

**Il est proposé par** Monsieur le conseiller Joël Ross

092-2013

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal autorise l'installation d'une chaise géante dans l'emprise de rue, à l'entrée du Sentier culturel, sur la Côte Blais.

#### 11. Demande d'appui financier

- Association des résidents du lac de l'Est
- Unité pastorale de Kamouraska Ouest
- Journées de la culture 2013

**Il est proposé par** Madame la conseillère Kathleen St-Jean

093-2013

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal verse les montants suivants :

- **Association des résidents du lac de l'Est :**  
549.20 \$ à l'Association des résidents soit 100 \$ pour la conservation de la chapelle incluant l'affiche de 15 x 23 et 449.20 \$ pour payer les taxes foncières de la chapelle du lac de l'Est.
- **Unité pastorale de Kamouraska-Ouest :**  
50 \$ à l'Unité pastorale de Kamouraska-Ouest pour souligner le départ du curé de la Paroisse, l'abbé Simon-Pierre Pelletier le samedi 15 juin 2013 à 20 h.
- **Journée de la culture 2013 :**  
50 \$ à l'artiste carmélois, Raynald Légaré, pour le Projet « Rencontre sur le parvis » qui aura lieu dans le cadre des journées de la culture du 27 au 29 septembre inclusivement.

#### 12. Correspondance

#### 13. Autres sujets :

#### 14. Période de questions

De 20 h 24 à 20 h 35.

#### 15. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

**Il est proposé par** Monsieur le conseiller Lauréat Jean

**et résolu à l'unanimité que** la séance soit close à 20 h 36.

093-2013

---

Monsieur Denis Lévesque  
Maire

---

Madame France Boucher  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

Le maire en signant le présent procès-verbal reconnaît avoir signé toutes les résolutions.